

que l'honorable député pourrait se reporter à cette référence.

L'hon. M. Pickersgill: Je tiens à faire remarquer que cela s'est passé neuf ans après 1946.

M. F. J. Bigg (Athabaska): Monsieur l'Orateur, rien d'étonnant que cette proposition ne jouisse pas de l'appui unanime...

M. Gray: Aux voix!

M. Bigg: ...mais je demande à la Chambre d'aborder ce sujet avec prudence. La commission Gill qui siège présentement et s'est réunie depuis juillet...

L'hon. M. Pickersgill: Elle siège présentement? Sachez qu'elle a terminé ses travaux en août dernier.

M. Bigg: ...fait des propositions sur cette question. Nous nous attendons que la commission Gill recommande plusieurs autres modifications importantes, parmi lesquelles se trouveront, sans doute, des modifications encourageant les gens à demeurer au travail. Les cultivateurs éprouvent beaucoup de difficulté à trouver de la main-d'œuvre agricole car, comme l'ont signalé presque tous les orateurs, la loi actuelle ne protège pas les ouvriers agricoles et, en conséquence, les ouvriers refusent de quitter d'autres emplois pour travailler dans une ferme.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Gray: Étouffé sous un flot de paroles par les tories.

M. l'Orateur: A l'ordre! En ce qui a trait à l'étouffement, je signale aux honorables députés que tous ont droit de parler de la motion même si leur discours dure deux, trois ou quatre heures, et qu'en conséquence, toute observation gratuite de ce genre est nettement irrecevable.

Le temps réservé à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant maintenant écoulé, la Chambre reprendra donc les travaux interrompus à cinq heures.

(Texte)

LOI SUR LA RÉDUCTION DES TAUX DE TRANSPORT DE MARCHANDISES

AMENDEMENT TENDANT À PROLONGER L'APPLICATION DE LA LOI ET À AUGMENTER LA DÉPENSE AUTORISÉE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Paul, reprend l'étude du projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la Loi sur la réduction des taux de transport de marchandises en vue de prolonger, mais non au delà de douze mois, la période durant laquelle les taux révisés selon ladite loi seront applicables, et en vue d'augmenter d'une somme

[M. Speakman.]

additionnelle de vingt millions la dépense autorisée aux termes de la loi.

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

(Traduction)

M. Peters: A cinq heures, monsieur le président, je disais que nous devrions penser une administration nationale des transports au lieu d'accepter la mesure législative qui, en 1958, était proposée comme palliatif. On nous demande, par la modification actuelle, de reconduire la loi sur la réduction des taux de transport de marchandises qui s'est abrogée il y a plusieurs mois. On nous demande d'en prolonger la validité pour 12 mois et d'approuver 20 millions de dollars devant servir aux fins prévues dans la loi initiale.

Nous ne pouvons appuyer cette mesure qu'en tenant compte du fait que le gouvernement la tient pour un palliatif et qu'il est disposé à entreprendre une revue générale de la législation des transports. Le ministre l'a dit, mais je doute que nous ayons le temps de faire quoi que ce soit cette session ou même cette législature. Toutefois, si le gouvernement tient vraiment à revoir tout l'ensemble de la question, d'intégrer les différents secteurs du transport, rail, rail-route, air et eau, il ne pourra jamais le faire mieux que maintenant car, étant minoritaire, il pourrait demander l'aide des autres partis.

En ce qui concerne les services de voyageurs, il n'est pas hors de propos de signaler que les gens d'Ottawa, particulièrement au moment où ils se rendent aux urnes municipales, se demandent quoi ériger sur l'emplacement de la gare terminus d'Ottawa: des immeubles d'habitation, un théâtre, des magasins comme prolongement du mail? Il me semble que le public voyageur bénéficierait bien davantage d'un service ferroviaire de banlieue si les trains continuaient à arriver au cœur de la ville, au lieu de s'arrêter à plusieurs milles de la ville, dans une nouvelle gare qui, probablement, sera désuète dans quelques années.

J'estime que le ministre devrait accorder une priorité absolue à la présentation de propositions concrètes qui envisageraient une nouvelle administration et institueraient un comité chargé d'étudier à fond la création de cette nouvelle administration, de telle sorte qu'elle pût être utile aux trois groupes en cause: les gens qui constituent le public voyageur, les expéditeurs de marchandises qui contribuent à la majeure partie des revenus des chemins de fer, et les employés de chemin de fer.

Si le ministre pouvait nous donner cette assurance, j'estime que cette résolution serait